

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 Nantes

Nantes, le 17/11/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 06/11/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

EARL CHATEAUFORT

Chateaufort
44540 Vallons-De-L'erdre

Références : 2025-3566
Code AIOT : 0054900844

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 06/11/2025 dans l'établissement EARL CHATEAUFORT implanté Chateaufort 44540 Vallons-de-l'Erdre. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EARL CHATEAUFORT
- Chateaufort 44540 Vallons-de-l'Erdre
- Code AIOT : 0054900844
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Elevage de volailles soumis à enregistrement

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Préfectoral du 21/02/2018, article 2	Sans objet
2	Intégrations paysagères et installations	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6	Sans objet
3	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	Sans objet
4	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11	Sans objet
5	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13	Sans objet
6	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14	Sans objet
7	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	Sans objet
8	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17	Sans objet
9	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23	Sans objet
10	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Installation bien tenue

2-4) Fiches de constats

N°1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 21/02/2018, article 2
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée :
Nature et Effectif

Constats :
Effectifs présent : 33815 poulets en conformité avec l'arrêté préfectoral.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Intégrations paysagères et installations

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée :
Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats :
Tenue des abords des bâtiments satisfaisante.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée :
Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats :
Propreté des locaux satisfaisante. Lutte contre la prolifération des rongeurs satisfaisante.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée :
Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats :
Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage conforme. Absence d'écoulement direct d'effluent dans le milieu naturel. Stockage des aliments en dehors des bâtiments : 4 silos verticaux

Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Lutte contre l'incendie : <ul style="list-style-type: none"> - Poteaux d'incendie dans le village - Réserve d'eau : plan d'eau à moins de 200 m - Extincteurs adaptés aux risques et contrôlés en septembre 2025 - Affichage des consignes - Vannes de barrage du gaz à l'extérieur des bâtiments - Accès pour les véhicules du SDIS conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : Contrôle des installations électriques : contrat signé avec VERITAS. Contrôle prévu dans les semaines à venir.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.

<p>Constats :</p> <p>Cuve fuel sur rétention.</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

N° 8 : Prélèvements et consommation d'eau

<p>Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17</p>
<p>Thème(s) : Élevage, Pollution</p>
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Gestion de l'eau</p>
<p>Constats :</p> <p>Prélèvement d'eau sur le réseau public. Absence de forage. Absence de fuite d'eau.</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

N° 9 : Collecte et stockage des effluents

<p>Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23</p>
<p>Thème(s) : Élevage, Pollution</p>
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Stockage des effluents</p>
<p>Constats :</p> <p>Transfert des effluents vers la société de compostage SARL DE L'AVRESNE (49)</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

N° 10 : Déchets et sous-produits animaux

<p>Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33</p>
<p>Thème(s) : Élevage, Pollution</p>
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Gestion des déchets et des sous-produits animaux</p>
<p>Constats :</p> <p>Stockage et bons d'enlèvement des cadavres (équarrissage) : 2 congélateurs + 1 bac d'équarrissage Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : non concernés car élevage en NA Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... : pré-</p>

sentation de bons ADIVALOR
Absence de brûlage ou de résidu de brûlage
Absence d'accumulation de déchets non triés

Type de suites proposées : Sans suite